

Dans le cadre d'un partenariat entre la **Ville d'Angers** et l'**UCO** (Université Catholique de l'Ouest), la « Spécialité Musicien interprète » est un aménagement de la licence de Musicologie dans laquelle la moitié des cours est dispensée par le CRR (DEM) et l'autre par l'UCO (licence).

Objectifs :

Préparer deux diplômes en parallèle, le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) d'Angers et la licence de Musicologie de l'UCO.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des disciplines instrumentales enseignées au CRR d'Angers, y compris jazz et musique ancienne ainsi que la direction d'ensembles vocaux et instrumentaux.

Cette licence se prépare en trois ans. Chaque année comporte deux semestres constitués d'UE (unités d'enseignement) correspondant à 60 crédits (30 ECTS par semestre). Pour valider sa licence (6 semestres), après trois années d'études, l'étudiant doit avoir obtenu 180 ECTS décernés à parité entre l'UCO et le CRR.

Conditions d'accès :

Etre titulaire du baccalauréat et avoir un niveau d'entrée en Cycle Spécialisé dans un Conservatoire (CRD ou CRR). A partir de la 2^{ème} année de licence, être en Cycle Spécialisé.

Spécificité unique en France :

Grâce au système particulier des Unités d'Enseignement majeures et mineures de l'UCO, l'étudiant peut diversifier son parcours en suivant une mineure non spécifiquement musicale (ex. : théâtre, histoire de l'art, culture et enjeux patrimoniaux, expériences plastiques et design graphique...).

Renseignements et inscription :

Si vous êtes intéressé par cette formation, merci de prendre contact avec le service scolarité du Conservatoire d'Angers au 02 41 24 14 50.

Droits de scolarité :

Ce parcours nécessite une double inscription : à l'université et au conservatoire. De ce fait, des aménagements sont proposés au niveau tarifaire.